

Information sur la Chaîne Alimentaire

Je soussigné informe que le bovin _____ :
(nom du détenteur) (code pays + n° national)

- a subi récemment un **traitement** pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé.
- provient d'un lot d'animaux où un cas de **botulisme** a été détecté il y a moins de quinze jours
- provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de **listériose** clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois
- provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de **salmonellose** clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois
- provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de **cysticerques**.
- présente un **risque** qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet des mesures de gestion particulière.

Vétérinaire (N° d'ordre) :

le__ / __ / 20__
(signature)

PLIER SUR LES POINTILLES, et METTRE LE PASSEPORT AU MILIEU

A utiliser uniquement :

à partir du 01/01/2010
ET
pour les bovins dotés d'une ancienne ASDA
ET
dans le cas où vous avez une information à transmettre

Information sur la Chaîne Alimentaire

Je soussigné informe que le bovin _____ :
(nom du détenteur) (code pays + n° national)

- a subi récemment un **traitement** pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé.
- provient d'un lot d'animaux où un cas de **botulisme** a été détecté il y a moins de quinze jours
- provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de **listériose** clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois
- provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de **salmonellose** clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois
- provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de **cysticerques**.
- présente un **risque** qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet des mesures de gestion particulière.

Vétérinaire (N° d'ordre) :

le__ / __ / 20__
(signature)

PLIER SUR LES POINTILLES, et METTRE LE PASSEPORT AU MILIEU

A utiliser uniquement :

à partir du 01/01/2010
ET
pour les bovins dotés d'une ancienne ASDA
ET
dans le cas où vous avez une information à transmettre